**Le réseau Hospitalité**

Un réseau de collectifs d’hospitalité citoyenne

Le réseau Hospitalité vise à mettre en relation et en synergie les organisations et les personnes qui s’organisent pour mettre en œuvre l’hospitalité dans toutes ses dimensions, comme cœur de notre vie sociale. L’accueil des personnes étrangères, quel que soit leur statut, en constitue le test.

**Les principes qui guident le réseau sont les suivants :**

1. Les humains sont une des multiples formes de vie accueillies par et sur la terre ; elles sont plus que jamais unies dans une communauté de destin, face aux défis majeurs présents qui appellent au respect de toute vie, et à se penser comme une seule humanité sur une seule terre vivante.
2. Notre référence première est l’humanité ; l’origine, la nationalité, les convictions et la situation administrative de chacun comptent, mais sont toujours secondes. Les personnes rencontrées et accueillies sont avant tout des humains comme nous. (DUDH 1948, art.1).
3. Si l’être humain est premier, cela signifie que ses droits fondamentaux (DUDH 1948 et CEDH 1950 notamment) prévalent comme référence juridique (principe de « hiérarchie des normes »). Ce sont eux que nous défendons, quitte à nous situer, en opposition avec une loi particulière (« principe d’exception » art. 122-7 du code pénal).
4. Nous reconnaissons en tout être humain un être responsable particulièrement du « souci de l’autre »,
5. L’ouverture, l’hospitalité, la solidarité, la bienveillance, sont la base de toute société humaine.

**Quelles implications pratiques ?**

**Comment nommer les personnes ?**

Aujourd’hui, les raisons de quitter son pays, d’ordre politique, économique et climatique, sont entremêlées ; c’est pourquoi, tout en reconnaissant des priorités dans l’accueil des personnes exilées et réfugiées, nous refusons d’opérer un tri entre elles.

**La non-discrimination**

Le réseau est hospitalier à l’égard de quiconque en a besoin et souhaite l’être, quelle que soit sa nationalité et sa situation sociale et administrative.

**L’accueil inconditionnel**

Le réseau fait le choix de « l’accueil inconditionnel », c’est-à-dire sans tenir compte de la situation administrative des personnes.

**La réciprocité**

Les personnes accueillies doivent pouvoir choisir leur mode de vie, et être actrices dans notre société comme dans le réseau, car tout le monde a des richesses à partager.

**L‘innovation sociale**

Le réseau fait appel à l’imagination et l’innovation, pour être acteur de véritables transformations sociales dans le sens de la Justice et du bonheur partagé.

**La responsabilisation des pouvoirs publics**

Nous pallions aux carences de l’Etat dans l’intérêt des personnes accueillies, mais nous nous engageons à mener toutes les actions nécessaires pour qu’il assume ses responsabilités.

Décembre 2016